

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

2026_74 - OBJET : Convention de formation professionnelle au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur – BAFA Approfondissement

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

INFORME le Conseil Municipal que l'association Loisirs Education & Citoyenneté (LE&C Formation) va dispenser une session de formation d'approfondissement au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), pour deux agents du service Sport Associations Jeunesse.

DECIDE de passer une convention avec l'association Loisirs Education & Citoyenneté (LE&C Formation) – Association- LE&C Formation – 7 rue Paul Mesplé – 31100 Toulouse, afin de faire bénéficier ces agents de cette formation qui sera dispensée du 19 au 24 octobre 2026 (48 heures de formation). Le coût de la formation s'élève à 750€.

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 03 septembre 2026.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAC

